Le choix de l'emploi...

Dans un tract intitulé « Pour une unité négociée du Crédit Mutuel », la CGT reprend des extraits des discours prononcés par MM. Pflimlin, Coudray et Lucas lors de l'assemblée générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) du 3 octobre 2007.

Les discours portent toujours sur les mêmes thèmes et les antagonismes restent les mêmes depuis plus de 5 ans. La CGT ne semble découvrir cette réalité qu'aujourd'hui.

➢ Le passé

Dès la fin des années 70, la Fédération de Strasbourg a commencé à créer des outils et des filiales dans le but, entre autres, de vendre des prestations à toutes les Fédérations du Crédit Mutuel. **Dès le départ, cette démarche témoignait d'une volonté de la part de Strasbourg de court-circuiter la CNCM dont la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) était l'outil idoine.**

Très rapidement, les Fédérations ont observé que Strasbourg utilisait ces filiales pour faire de la marge à son propre profit au lieu de la répartir équitablement. **Tout au plus, les Fédérations recevaient de maigres commissions décidées unilatéralement.** C'est, en partie, pour cette raison que plusieurs Fédérations ont été contraintes de s'adosser à Strasbourg.
Les dirigeants du CMB ont vite réagi en prenant la décision de créer des filiales en propre (*exemple : Suravenir créée en 1984*) pour bénéficier des marges du fabricant permettant au Groupe de poursuivre son développement et ainsi de conserver son autonomie par la maîtrise de ses choix stratégiques.
Le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) dont le siège est à Lille a choisi la même option.

La CFDT dont un des slogans historiques est « *vivre et travailler au pays* » est en phase avec une politique qui conduit à développer l'emploi dans l'espace géographique du Groupe.

➢ Le présent

Actuellement, Strasbourg propose aux autres Fédérations une adhésion à un projet baptisé « **Prolog** » qui consiste à *rationaliser les moyens de production logistique* ; en clair : l'objectif étant de réduire les coûts, **il s'agit de réduire fortement les effectifs des services centraux à hauteur de 50 %.**

C'est cette option que la CGT défend et, si on ajoute ses déclarations de 2005 dénonçant la multiplication des filiales, **c'est à la perte de bien plus de 50 % d'emplois que la CGT nous conduirait.** Alors, lorsqu'elle « *interroge sur la distance qui nous sépare du mur dans lequel nous allons* », **nous lui demandons si chercher la suppression de 1 000 emplois sur le territoire, ce n'est pas mettre 1 000 salariés dans le mur.**

➤ Le futur

La CFDT ne joue pas les capitaines d'industrie, ce n'est pas la vocation d'une organisation syndicale. **Pour la CFDT, la vocation des organisations syndicales est principalement de défendre l'emploi dans une entreprise non opéable de 7 010 salariés (Groupe Arkéa) qui a des fonds propres conséquents et fait des résultats significatifs.** De toute évidence pour la CGT, ce n'est pas suffisant. Mais nous ne connaissons pas ses véritables motivations.

Il y a donc une forte divergence dans nos positions respectives. **La CFDT est pour le maintien, voire le développement des 7 010 emplois et non pour la perte de plus de 1 000.**

Sans prétendre parler au nom de tous les salariés, nous espérons convaincre pour, avec la CFDT, « faire l'entreprise de demain avec aussi les salariés d'aujourd'hui ».

✸ ✵ ✸ ✵ ✸ ✵ ✸ ✵ ✸

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à : CFDT – Locaux sociaux – Siège

Je, soussigné(e)
Nom, - prénom : ..... Année de naissance ; .....
N° salarié : ..... CCM ou Service : .....
adresse personnelle [1] : .....
déclare adhérer à la CFDT – Confédération Française Démocratique du Travail
et autorise à prélever le montant de la cotisation [2] .....
sur mon compte bancaire n° (RIB complet) : .....
sur la base de mon salaire mensuel net qui est de .....€uros
Fait à ..... le .....
Signature

[1] Des publications sont adressées au domicile
[2] La cotisation annuelle est de 0,75 % du salaire net à déclarer, les prélèvements sont trimestriels.

13 novembre 2007